

# **Accompagner et favoriser la mise en réseau des territoires du Massif central en faveur de la construction d'une offre d'accueil qualifiée**

## **Cahier des charges**

Le Massif central est composé de 6 Régions (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes) et 22 départements.

L'Etat et les 6 Conseils Régionaux ont signé en juin 2006 la Convention Interrégionale du Massif central (CIMAC), qui fait de l'accueil de nouvelles populations un enjeu prioritaire, au bénéfice du développement du massif.

Créé en 2009, le Groupement d'Intérêt Public pour le développement du Massif central rassemble les 6 Régions. Il a pour objet de fédérer leurs actions communes et de sensibiliser les différents acteurs aux échelles nationale et européenne, à l'intérêt que représentent les politiques spécifiques de la montagne, notamment celles en faveur du Massif central.

### **1- Contexte**

#### **1.a – Les appels à projets issus du partenariat Massif central en faveur de l'accueil**

Les Régions du Massif central et l'Etat se sont engagés depuis 2009 dans une démarche d'appels à projets à l'attention des territoires qui souhaitent construire une offre d'accueil qualifiée.

En 2009, 10 territoires (Parcs, Pays ou Communautés de communes) ont été retenus à l'issue d'une première vague d'appel à projets.

En 2010, 11 nouveaux candidats devraient également être sélectionnés, ce qui portera à 21 le nombre total de territoires à accompagner, géographiquement répartis sur tout le massif.

Ainsi, pour ces 21 territoires, les Régions et l'Etat se sont engagés à financer l'ingénierie de projet sur une période de deux années consécutives : 2009-2011 pour la première vague ; 2010-2012, pour la deuxième vague.

#### **1.b – La spécificité de ces appels à projets : mutualiser les expériences**

Les territoires, quant à eux se sont engagés à participer au travail de mutualisation-capitalisation-transfert, travail visant 5 objectifs :

- Mettre à disposition des territoires des ressources méthodologique et d'appui en matière d'ingénierie des politiques d'accueil
- Animer sur la durée, le réseau des territoires retenus
- Réfléchir collectivement à l'élaboration de méthodes et de pratiques permettant l'émergence de nouvelles activités économiques, de nouvelles organisations professionnelles visant l'attractivité durable des territoires
- Produire et réfléchir collectivement des pistes d'innovation et d'expérimentation d'outils visant la promotion, la prospection, l'intégration de nouveaux actifs

- Capitaliser collectivement, à partir des expériences de chaque territoire, afin de restituer l'ensemble de la démarche (transfert) auprès des acteurs et territoires du Massif, voire au delà.

Le Collectif Ville Campagne a assuré l'animation de ce travail d'octobre 2009 à octobre 2010.

A noter qu'un groupe d'une douzaine « d'observateurs », techniciens des services des collectivités territoriales, de structures de développement investis dans le champ de l'accueil, s'est associé aux territoires à l'occasion de ce travail. En effet, certaines régions (Auvergne, Limousin, Rhône-Alpes) ont mis en œuvre depuis longtemps des politiques d'accueil à l'échelle régional, qui visent à accompagner l'ingénierie de projet sur leurs territoires (PLA, Sites de proximité...) et ont souhaité que les agents de développement concernés bénéficient de ce travail collectif.

### **1.3- Un premier bilan qui fait apparaître de nouveaux besoins : l'accompagnement individuel des territoires et le renforcement du portage politique**

Le bilan de la première année de travail de mutualisation-capitalisation-transfert est en cours. Il pointe d'ores et déjà une difficulté : les territoires retenus ne se situent pas au même stade quant à la définition de leur stratégie territoriale en matière d'accueil. Ainsi, le partenariat Massif central souhaite que les territoires débutants, retenus au 2<sup>ème</sup> appel à projet, puissent bénéficier d'un appui technique individualisé.

En outre, nous avons constaté que les difficultés rencontrées par les agents en charge de la construction d'offres d'accueil provenaient en partie d'un manque de lisibilité du portage politique de leur mission. Sans une réelle volonté politique, ces agents n'ont pas les moyens de constituer le réseau d'acteurs, préalable indispensable à la construction d'offres d'accueil qualifiées. Cela nécessite un travail de sensibilisation des élus à la question de l'accueil et de ses conséquences en terme de développement territorial.

## **2- Finalités de la mission**

Au regard du bilan, le Groupement d'intérêt public pour le développement du Massif central, en collaboration avec les services de l'Etat (DATAR Massif central) souhaite mener deux actions :

- Une action d'appui individualisé aux territoires qui souhaitent bénéficier d'un accompagnement pour définir leur stratégie territoriale d'accueil de nouvelles populations
- Une action permettant de favoriser la mise en réseau des territoires du massif central engagés dans la construction d'une offre d'accueil qualifiée (territoires retenus dans le cadre des appels à projets émis en 2009 et 2010).

Le présent cahier des charges comporte donc deux lots :

- Un lot concernant l'appui individualisé (Lot 1)
- Un lot concernant la mutualisation à l'échelle du Massif central (Lot 2).

Le Groupement d'intérêt public pour le développement du Massif central autorise réponse à tout ou partie du cahier des charges. La réponse peut concerner un seul lot ou les deux lots.

### 3- Formalisation de la mission, lot par lot

Il est demandé au(x) prestataire(s) :

#### **Pour le lot 1**

##### **A- Finalité de l'action**

*(A l'adresse des seuls territoires lauréats au 2<sup>ème</sup> appel à projet des régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi Pyrénées et Bourgogne qui en feront la demande, les territoires des régions Limousin et Auvergne disposant déjà d'appuis techniques mis en œuvre par leurs Conseils régionaux respectifs).*

Permettre aux territoires débutants ne disposant pas de politique d'accueil, de construire un véritable projet de développement, porté politiquement et bâti autour de la question de l'accueil

##### **B- Objectifs opérationnels de l'action**

- Sensibiliser les élus aux politiques d'accueil
- Faire bénéficier les élus des territoires d'une formation action débouchant sur l'écriture d'un projet stratégique territorial visant l'accueil de populations.

##### **C- Eléments de cadrage de la demande**

Le prestataire devra **mettre en place un accompagnement technique personnalisé des territoires candidats**, conçu sur les modalités suivantes :

###### **1° Bénéficiaires de l'accompagnement technique**

Les élus du territoire (au moins 10 élus si le territoire retenu est une communauté de communes, 20 si le territoire est un Pays ou un Parc) et les techniciens concernés.

###### **2° Méthode employée : formation - action**

Elle comprendra les volets :

- **Formation** : Un rappel des points essentiels en matière de politiques d'accueil
  - Pourquoi parler de l'accueil ?
  - Rappel des fondamentaux du dispositif Massif central : interrégionalité, mutualisation, capitalisation, transfert etc...
  - Les points clés d'une politique d'accueil
- Sensibilisation
  - Partenariats
  - Les 3 piliers de l'accueil : habitabilité, réceptivité, activité
  - La promotion
  - ...

Remarque: L'ensemble de ces points sera adapté à la situation locale. Le plus souvent possible, ces points seront traités en référence au contexte du territoire lauréat, et illustrés avec des exemples pouvant émaner d'autres régions.

- **Action** : L'objectif est de bâtir une feuille de route en faveur de la construction d'une politique d'accueil à l'échelle du territoire lauréat. Elle comprendra :
  - La définition des enjeux locaux et leur intégration dans la politique locale de développement
  - La définition des objectifs locaux (nombre d'offres d'accueil à construire...)
  - La définition des moyens pour y parvenir (qui sensibiliser, sur quels partenaires s'appuyer, comment concrètement agir efficacement avec eux ?)
  - La définition d'un calendrier

Remarque : Le prestataire doit apporter les outils permettant une co-construction de la feuille de route et de ses éléments de réponse. Il doit veiller à l'expression de chacun. La réussite de cette action réside essentiellement dans la capacité du prestataire à animer un groupe d'élus et dans la formalisation des résultats des travaux. Le choix des techniques d'animation est donc capital.

### **3° Résultats attendus**

A l'issue de la mission d'accompagnement individualisé, chaque territoire candidat aura produit une feuille de route partagée par les membres du groupe d'élus, comportant les éléments suivants :

- Les enjeux locaux en matière d'accueil
- Les objectifs à atteindre dans le cadre de l'appel à projet massif central, et au-delà
- Les moyens pour parvenir à ces résultats (techniques, humains, financiers, le rôle des élus)
- Le calendrier prévisionnel

Ces éléments doivent être les plus concrets et les plus précis possible. Cette feuille de route ainsi formalisée constituera celle de l'agent recruté dans le cadre de l'appel à projet Massif central. Le projet étant validé et porté politiquement, il sera plus aisé pour l'agent nouvellement recruté de mener son action.

### **4° Moyens mis à disposition par le prestataire**

Les territoires lauréats qui auront demandé à bénéficier d'un accompagnement technique personnalisé disposeront de 10 jours d'expertise technique ainsi répartis :

- 5 journées de terrain, comportant 5 séminaires de travail avec les élus
- 5 journées de préparation et de formalisation des résultats

Chaque séminaire de travail avec les élus fera l'objet d'une évaluation « in itinere » permettant une co-construction réellement efficace, répondant aux besoins effectifs des élus.

## **Pour le lot 2**

---

### **A- Finalité de l'action**

Faire vivre un réseau de territoires et d'acteurs engagés dans la construction d'une offre d'accueil, réseau qui réfléchira :

- à l'élaboration de méthodes et de pratiques permettant l'émergence de nouvelles activités économiques, de nouvelles organisations professionnelles visant l'attractivité durable des territoires ;
- à des pistes d'innovation et d'expérimentation d'outils visant la prospection, l'accompagnement l'intégration et le suivi de nouveaux actifs.

## **B- Objectifs opérationnels de l'action**

- professionnaliser les animateurs en charge de l'accueil, recrutés dans le cadre des appels à projets ;
- capitaliser les expériences, favoriser l'innovation, et permettre le transfert des méthodes et des pratiques à l'échelle du massif central, ainsi qu'aux échelles nationale et européenne, afin de positionner le Massif central comme territoire actif, laboratoire moteur dans le domaine de l'accueil ;
- créer un réseau identifié des acteurs et des territoires de l'accueil en Massif central.

## **C- Éléments de cadrage de la demande**

Le prestataire devra :

### ***1° Proposer des outils et méthodes d'animation*** destinés à apporter :

- un appui méthodologique **collectif** favorisant la professionnalisation des participants : il est demandé un focus sur la progression pédagogique tout au long de l'année (Novembre 2010-novembre 2011)
- un accompagnement méthodologique favorisant **les échanges, la capitalisation et le transfert** des expériences, outils, bonnes pratiques etc... Le contenu des temps d'échange fera l'objet d'une concertation avec les agents de développement des territoires.. Il sera demandé pour cela au prestataire de s'adjoindre, au file des demandes en cours de démarche, les compétences d'experts pouvant apporter un éclairage sur les points pour lesquels les participants souhaitent un éclairage.
- un **soutien au développement de la mise en réseau** des acteurs et des territoires concernés.

Rappelons que pour cette période, il y a 10 territoires issus du 1<sup>er</sup> appel à projets qui ont déjà bénéficié du travail de mutualisation-capitalisation-transfert, et 11 territoires, lauréats au 2<sup>ème</sup> appel à projet, qui initieront le processus.

**De ce fait, le prestataire proposera un programme de « mise à niveau »** sur les politiques d'accueil à destination des nouveaux territoires issus de la deuxième vague de l'appel à projets, afin qu'ils puissent intégrer la dynamique du premier groupe au moment jugé le plus souhaitable, dans le souci d'initier un effet réseau.

**2° Proposer une méthode de travail et des pistes de réflexion** tout au long de la démarche pour aboutir à la définition de ce que pourrait être une **certification de services liée à l'accueil, comportant une base commune aux territoires du Massif impliqués dans l'accueil**. Cette certification devra s'appuyer sur les expériences relevées sur le Massif et ailleurs. Elle devra s'adapter aux contextes régionaux. Elle permettra de valider et de communiquer sur la qualité du service rendu par les territoires engagés auprès des porteurs de projets dans leurs démarches d'installation.

## **4- Critères d'évaluation de la démarche**

La finalité de cette opération est d'engendrer ou d'accompagner des dynamiques territoriales favorisant l'attractivité des territoires et du Massif central.

Les critères retenus seront :

- La dynamique engendrée ;
- L'implication et l'adhésion des acteurs sur les territoires ;
- Le transfert réel des méthodes, des pratiques, des pistes d'innovation auprès de l'ensemble des territoires du Massif, voire au-delà ;
- La réalité d'une réflexion concernant l'intérêt d'un référentiel « Terre d'accueil ».

## 5- Critères de sélection du prestataire

Modalités de réponse

Les offres devront être déposées par email et par courrier postal aux adresses suivantes :

Groupement d'intérêt public interrégional pour le développement du Massif central

Conseil régional d'Auvergne

13-15 avenue de Fontmaure

BP 60

63402 CHAMALIERES CEDEX

[l.botte@cr-auvergne.fr](mailto:l.botte@cr-auvergne.fr)

[p.quittard@ardt-auvergne.fr](mailto:p.quittard@ardt-auvergne.fr)

La date limite de dépôt des offres est fixée au 21 septembre 2010

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Méthodologie (pondéré à 40%) : restitution du besoin, conception de la démarche, clarté du phasage et calendrier, clarté des méthodes d'intervention et résultats associés, performance du dispositif et organisation des relations avec la personne publique.
- Prix (pondéré à 30%) : devis détaillé poste par poste.
- Moyens spécifiques pour exécuter la prestation (pondéré à 30%) : Personnels (équipes mises en œuvre, références et chef de projet), Outils (moyens d'actions mis en œuvre, matériels et logiciels), Temps consacré (Nombre de jours d'intervention), références

Contacts

Les questions seront à formuler par mail du 23 août 2010 au 14 septembre 2010 à

l'adresse mail suivante : [l.botte@cr-auvergne.fr](mailto:l.botte@cr-auvergne.fr)

Les réponses seront envoyées à tous les candidats par mail.

Calendrier prévisionnel

- Date de lancement de la consultation : 28 juillet 2010
- Date limite de dépôt des candidatures : 21 septembre 2010
- Les offres présélectionnées feront l'objet d'une audition qui aura lieu dans la semaine du 18 au 22 octobre 2010. Les auditions seront de 20 minutes de présentation, 15 minutes de questions-réponses et 10 minutes d'échanges entre les partenaires.
- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1er novembre 2010.
- Durée de l'opération : 24 mois.